

L'ASSURANCE AGRICOLE
COUVRE NOTAMMENT LES FERMES
LAIITIÈRES, LES BOUCHERIES,
LES EXPLOITATIONS AVICOLES,
LES PORCHERIES, LES EXPLOITATIONS
MARAÎCHÈRES, LES CABANES À SUCRE
ET LES ÉLEVAGES DE MOUTONS.

ASSURANCE AGRICOLE

UN CHAMP À DÉBROUSSAILLER

Selon l'Institut de la statistique du Québec, près de cinq fermes par semaine auraient cessé leurs activités dans la province entre 2006 et 2011. Néanmoins, l'agriculture au Québec, c'est encore plus de 29000 exploitations, et ce, malgré une tendance à la concentration observée au sein de l'industrie. Pour maintenir leurs activités, ces exploitations ont dû s'adapter à l'arrivée des technologies et à l'élargissement des marchés. Certaines ont également opté pour la diversification de leurs activités.

L'assurance des entreprises agricoles a évolué en conséquence. « L'assurance agricole couvre les exploitations en lien avec l'agriculture, explique France Brochu, conseillère et analyste agricole chez Groupe Promutuel. Cela va des fermes laitières aux boucheries en passant par les exploitations avicoles, les porcheries, les exploitations maraîchères, les cabanes à sucre et les élevages de moutons. »

Des besoins propres à chaque ferme

« Chaque ferme est différente et chaque culture a ses particularités, précise Benoit Beaucage, président et courtier en assurance de dommages chez Beaucage Assurances. Dans le cas d'une entreprise maraîchère, les besoins en assurance seront différents selon que cette dernière cultive des carottes, des choux, des patates ou des fraises. »

L'expérience du propriétaire, le chiffre d'affaires de l'exploitation, la distance qui sépare le bâtiment des services d'incendie, l'état des lieux et le dossier de réclamations sont certains des éléments pris en compte lors de l'analyse des besoins, comme c'est généralement le cas en assurance des entreprises.

Cependant, « la formule de base en assurance agricole est plus étendue qu'en assurance commerciale, affirme M. Beaucage. Par exemple, en ce qui concerne la responsabilité civile de ferme, le risque lié à la pollution est inclus. » D'où l'importance de bien connaître les libellés des contrats afin de conseiller consciencieusement son client et d'éviter, par exemple, que des avenants non nécessaires soient vendus ou que des exclusions entraînent une sous-assurance.

Une couverture complète de base devrait protéger les bâtiments et leur contenu, incluant les produits, les animaux, la machinerie et les instruments, mais aussi la perte de revenus et la responsabilité civile agricole. Ensuite, « selon les activités de l'agriculteur, le représentant lui conseille les avenants appropriés », précise M^{me} Brochu.

Diversification des activités

Les fluctuations du marché comptent parmi les risques potentiels associés aux entreprises agricoles. Le prix de certaines céréales, telles que le blé ou le maïs, se négocie en bourse. Des phénomènes comme une sécheresse ou des pluies trop abondantes peuvent affecter tant la quantité que la qualité des récoltes. De fortes intempéries peuvent ainsi influencer sur le cours des actions et affecter la stabilité financière des exploitations. Pour atténuer les contrecoups, certains agriculteurs ont étendu leurs activités hors des frontières québécoises, créant par la même occasion de nouveaux risques et de nouveaux besoins d'assurance. Comme l'illustre M^{me} Brochu: « Un producteur qui choisit d'exporter des embryons de porc dans une autre province ou aux États-Unis sera couvert par sa responsabilité civile. Cependant, s'il exporte en Europe, il devra prendre une police en responsabilité civile spécifique pour étendre sa couverture dans le monde entier. »

D'autres agriculteurs peuvent mettre ou prendre des animaux en pension. Il est alors important de leur conseiller de se protéger en cas de dommages directs causés à ces animaux, même lorsque ces derniers sont hébergés ailleurs que sur la ferme.

Par ailleurs, certains producteurs agricoles ouvrent leurs portes au public. L'exploitant d'une cabane à sucre ou le pomiculteur qui propose des activités d'autocueillette doivent bénéficier d'une couverture dans le cas où un visiteur subirait un accident.





L'introduction des nouvelles technologies

Les activités agricoles ont évolué et l'équipement qu'on trouve aujourd'hui dans les fermes est plus coûteux qu'autrefois. Mario Dumas, vice-président principal, opérations, chez Optimum Assurance agricole, explique: « La technologie s'implante de plus en plus dans les fermes; on a donc dû adapter nos libellés en conséquence. Pensons aux tracteurs de nouvelle génération, sans conducteur et munis d'un GPS qui exécutent des travaux aratoires ou aux robots de traite utilisés dans les laïteries. » Si, pendant longtemps, les logiciels informatiques et les systèmes de traite laitière n'ont pas été couverts adéquatement, « des garanties existent aujourd'hui », ajoute-t-il.

France Brochu confirme qu'il est presque impensable pour un exploitant de ne pas se doter d'une protection contre le bris des machines et contre les pertes de revenus que cela peut engendrer. Car si le remplacement même de ces machines a un coût (le prix d'un robot de traite peut atteindre 400 000 \$, voire 600 000 \$), ne pas pouvoir les utiliser temporairement peut aussi entraîner des pertes de revenus. M. Beaucage remarque: « Prenons pour exemple la récolte de salade. Une fois cueillie dans le champ, elle est mise sous vide immédiatement pour lui permettre de conserver son bel aspect vert et croquant. Si la machine de mise sous vide se brise, l'exploitant ne pourra pas effectuer sa récolte et subira par conséquent une perte de revenus. »

Le fléau des fermes

Au chapitre des risques, les incendies sont l'un des plus gros fléaux qui guettent les agriculteurs du Québec. « De la fin du printemps à l'automne, on en dénombre environ un par semaine », estime M^{me} Brochu.

Les bâtiments agricoles sont généralement construits en bois, en forme de corridor, et ils sont souvent situés loin des bornes-fontaines ou des services d'incendie. On y trouve beaucoup de poussière, d'humidité et d'acidité. Le facteur humain a parfois un impact sur les risques: par exemple, le mauvais entretien des machines ou des lieux, ou encore la modification des circuits électriques, pour répondre aux besoins accrus en matière d'énergie, peuvent être à l'origine d'un sinistre.

« En assurance agricole, lorsqu'un incendie survient dans une exploitation, il est plus souvent qu'autrement question de perte totale », confirme M. Dumas. Ce constat est partagé par nos trois intervenants. En tant que conseiller, le représentant doit guider l'assuré pour qu'il fasse des choix en fonction de sa tolérance aux divers risques. M. Dumas explique par exemple qu'« un producteur laitier qui tire son revenu de son cheptel de vaches va souvent bien assurer ses animaux, mais moins bien ses bâtiments. Or, l'exploitant ne pourra peut-être pas assumer les conséquences s'il perd un bâtiment d'une valeur de 1 000 000 \$ ou

**FAITES CARRIÈRE COMME
TRAVAILLEUR AUTONOME
EN DEVENANT AGENT AFFILIÉ EN
ASSURANCE DE DOMMAGES**

Pour une carrière au potentiel illimité dans le domaine de l'assurance de dommages, joignez-vous à SSQauto en tant qu'agent affilié.

Vous êtes un candidat provenant de l'un des quatre coins de la province qui :

- Détient un certificat valide d'agent ou de courtier en assurance de dommages émis par l'Autorité des marchés financiers (AMF)
- Fait preuve d'initiative et qui a un sens de l'entrepreneuriat développé
- Est orienté vers le client
- Possède une personnalité axée sur les résultats

N'hésitez pas à postuler à : SSQauto.com/affilié

SSQauto
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



« EN ASSURANCE AGRICOLE, LORSQU'UN INCENDIE SURVIENT DANS UNE EXPLOITATION, IL EST PLUS SOUVENT QU'AUTREMENT QUESTION DE PERTE TOTALE. »

MARIO DUMAS

de 1 500 000 \$.» En mettant les conséquences en perspective, le représentant contribue à éclairer son client sur les risques contre lesquels il peut se prémunir.

De son côté, M^{me} Brochu remarque que la perte d'un animal peut représenter une perte d'expertise. La mort d'une génisse, par exemple, peut signifier la disparition d'un capital génétique acquis sur plusieurs années. Cela peut donc entraîner une perte de revenus indirects qui va au-delà de la reconstruction du bâtiment et de l'acquisition d'un nouveau cheptel.

« Les représentants ont le devoir de conseiller leurs clients, conclut M. Beaucage. Mais pour ce faire, ils doivent les aider à penser à des éléments qui pourraient leur échapper. Il y a des choses que le courtier ou l'agent doit savoir et mentionner au client. Les représentants doivent connaître le milieu pour cerner tous les enjeux. » ■

LE QUÉBEC CHIFFRES EN MAIN, ÉDITION 2013 (Institut de la statistique du Québec)

	Unité	2006	2011
Nombre de fermes	n	30 675	29 437
Recettes totales, dont:	M\$	6 242	7 920
Productions animales	M\$	3 868	4 905
Productions végétales	M\$	1 516	2 360
Dépenses totales, dont:	M\$	5 717	6 785
Assurance récolte et grêle	M\$	25	32
Assurance commerciale	M\$	165	186

ASSURANCE RÉCOLTE

Au Québec, l'exploitant peut, pour se protéger contre la perte d'une production non encore récoltée, souscrire – sur une base volontaire – une assurance récolte gouvernementale qui lui procure une couverture contre les pertes de récoltes attribuables à des conditions climatiques ou à des phénomènes naturels incontrôlables. La Financière Agricole du Québec gère ce programme et verse les indemnités.